

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection  
des Populations  
Service des politiques de jeunesse, sports, vie associative et solidarité

**LE PREFET D'EURE-ET-LOIR**  
**Officier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le décret N° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié par le décret N°736 687 du 6 juillet 1973 et le décret N°83-1035 du 22 novembre 1983 relatifs aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports ;

Vu le décret N°70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la Jeunesse et des Sports ;

Vu le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 fixant extension du champ de la médaille de la jeunesse et des sports à tous les acteurs de la vie associative ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de Bronze de la jeunesse et des sports ;

Vu l'instruction 87-197 JS du 10 novembre 1987 et son annexe fixant le contingent annuel des médailles mis à disposition du Préfet d'Eure-et-Loir ;

Vu l'instruction N° CABINET/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Vu l'avis de la commission départementale d'attribution des médailles de Bronze issu de la réunion entre le comité départemental des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du département de l'Eure- et-Loir ;

Sur proposition du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>: – Au titre de la promotion du 14 juillet 2015, *la médaille de Bronze* de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

❖ Mme Nathalie BEZAULT,  
28200 Châteaudun

❖ Mme Bernadette BINET,  
28190 Saint-Georges-sur-Eure

❖ M. Olivier BORDE,  
28150 Montainville

.../...

❖ M. David CHARREL,  
28630 Le Coudray

❖ M. Michel CHARRON,  
28500 Vernouillet

❖ Mme Jacqueline DELANDRE,  
28100 Dreux

❖ Mme Marie HESRY,  
28200 Châteaudun

❖ Mme Evelyne JEGO,  
28480 Thiron-Gardais

❖ Mme Carole MAJEWSKI,  
28500 Mezières-en-Drouais

❖ M. Camille MARIE,  
28700 Auneau

❖ M. Christopher MONNIER,  
28100 Dreux

❖ M. Jean-Bernard QUIQUEMPOIX,  
28600 Luisant

❖ Mme Catherine RENARD,  
28400 Nogent-le-Rotrou

❖ Mme Catherine RENIS,  
28120 Meslay-le-Grenet

❖ M. Jean-Pierre ROUAULT,  
28000 Chartres

❖ M. Gustave VADÉ,  
28630 Gellainville

❖ Mme Annick VETTIER,  
28110 Lucé

❖ M. Gabriel VIVES  
28400 Trizay-Coutretôt-Saint-Serge

Article 2 : Mme la Secrétaire Générale et M. le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à CHARTRES, le **10 AOUT 2015**

**Le Préfet  
Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale**

**Carole PUIG-CHEVRIER**